

CLE du 4 février 2025

Rapport n°2 – PAPI Gardons n°3 – avenant n°1

Contexte

L'EPTB Gardons porte un troisième Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la période 2022-2028.

Il a fait l'objet d'une convention signée par l'État, la Région, le Département du Gard et l'EPTB Gardons. Le programme est mis en œuvre depuis 3 ans. Le bilan à mi-parcours est très favorable avec un taux d'engagement financier de 80%. Les actions phares en cours sont l'opération de relocalisation sur le bassin versant du Grabieux, le dispositif ALABRI qui vient de démarrer et l'opération de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge.

Les travaux nécessaires à la mise en service du système d'endiguement de La Grand'Combe sont prévus en 2025. Les financements sont acquis. Une station hydrométrique a déjà été implantée au droit de cet ouvrage.

Des travaux sont attendus en 2026 pour le système d'endiguement d'Alès : protection des risbermes, restauration du génie civil et pose de clapets anti-retours.

Certaines actions ont vu évoluer leur budget, d'autres sont suffisamment avancées pour être intégrées à la démarche PAPI. Un avenant est proposé pour assurer la mise à jour de la programmation des actions pour la seconde partie du PAPI Gardons n°3.

Bilan des 3 premières années du PAPI Gardons n°3

Le PAPI Gardons n°3 présente un bon taux d'avancement que ce soit en matière de conduite d'opération comme sur le plan financier.

Le détail est proposé ci-après.

➡ **Axe 0 Animation :**

Les moyens humains prévus à la mise en œuvre du PAPI Gardons n°3 sont pleinement employés. Ils interviennent pour le suivi et la bonne mise en œuvre du programme comme en témoigne la suite du bilan.

➡ **Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :**

La sensibilisation des scolaires est opérationnelle avec 874 élèves qui ont bénéficié de cette action.

La formation des élus aux risques inondations reste un succès pour les élus du bassin versant puisque 68 d'entre eux ont déjà participé aux sessions proposées.

L'observatoire du risque est très actif. Des mises à jour ont été réalisées. Une étude sur la population en zone inondable a été menée et les résultats publiés.

➡ **Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations :**

La pose de la station hydrométrique à la Grand'Combe a été réalisée. Elle est opérationnelle.

➡ **Axe 3 : Alerte et gestion de crise :**

L'accompagnement des communes pour la réalisation et la révision des Plans Communaux de Sauvegarde se traduit par des formations dédiées qui ont rassemblé 38 participants. 2 nouveaux PCS ont été approuvés et 4 ont été révisés.

➡ **Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :**

Le Plan de Prévention du Risque Inondation du secteur Alzon Seynes est très avancé. La concertation avec les communes et l'enquête publique ont eu lieu. L'approbation est prévue en début d'année 2025. En ce qui concerne le PPRI des Gardons d'Anduze, de Saint Jean et de Mialet, le bureau d'études en charge de la cartographie a été désigné et la campagne de levé topographique réalisée.

➡ **Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :**

L'axe 5 est un axe majeur du PAPI Gardons n°3 avec l'opération de relocalisation sur le bassin versant du Grabieux qui connaît un grand succès. En effet, 28 propriétaires ont donné leur accord et 25 biens sont d'ores et déjà achetés. Les dossiers qui n'ont pas encore été signés correspondent à des personnes qui ont rencontré des problèmes particuliers comme un divorce, un décès, des conflits familiaux. Ils

devraient se concrétiser prochainement. 12 maisons ont été démolies. Le marché de travaux est en cours.

En 2024, l'EPTB Gardons a également lancé la 3^{ème} opération de réduction de la vulnérabilité de l'habitat – Gardons ALABRI. Elle porte sur l'ensemble du bassin versant avec une communication renforcée sur les secteurs du Bas Gardon et Alzon-Seynes. Elle durera jusqu'à la fin du PAPI Gardons n°3.

➡ **Axe 6 : Ralentissement des écoulements :**

Le projet de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge a bien avancé. Les études au niveau PRO ont été réalisées.

Les travaux estimés à 15,3 M€ lors du précédent PAPI ont fait l'objet d'une nouvelle estimation à 28.5 M€. Ce dépassement de l'enveloppe initiale génère le besoin du présent avenant.

L'enquête publique a eu lieu courant 2024. La commission d'enquête a remis un avis favorable sur le dossier. L'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux a été publié le 13 septembre 2024.

En parallèle, la consultation des entreprises de travaux publics pour certains lots de l'opération a été anticipée pour tenir compte des contraintes calendaires. L'objectif de pouvoir démarrer les travaux en 2025 est atteint grâce à la forte mobilisation du Département du Gard et des services de l'État pour la partie réglementaire.

➡ **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique :**

L'opération prévue d'aménagement du système d'endiguement de Comps a pris du retard du fait de difficultés foncières. Les travaux doivent intervenir au niveau d'un canal aujourd'hui inusité et en vente. La situation devrait peut-être se débloquer fin 2024 avec une acquisition du canal par la communauté de communes du Pont du Gard ou la commune de Comps. L'EPTB Gardons a, pour sa part, fait l'acquisition de 2 terrains sur lesquels la digue existante est implantée.

Les études relatives aux travaux de protection de berge du système d'endiguement d'Alès sont en cours. Des délais ont été requis pour la prise en compte des enjeux environnementaux. Le montant des travaux a été révisé nécessitant une mise à jour du PAPI Gardons n°3.

La partie conception des travaux de restauration du système d’endiguement d’Alès a été lancée. Les résultats ont été partagés avec les parties concernées. Le dossier peut être poursuivi avec des perspectives de travaux une fois les financements seront obtenus.

Les études relatives aux travaux de création du système d’endiguement de la Grand’Combe ont été conduites. L’ouverture du chantier est prévue pour l’année 2025.

Du point de vue financier, le tableau ci-dessous fournit les montants engagés et dépensés par axe :

AXE	COUT global	Montant engagé	Taux engagé	Montant dépensé	Taux dépensé
Animation	780 000 €	260 000 €	33%	260 000 €	33%
Axe 1	310 000 €	-€	0%	-€	0%
Axe 2	30 000 €	30 000 €	100%	27 434 €	91%
Axe 3	-€	-€	0%	-€	0%
Axe 4	600 000 €	50 000 €	8%	50 000 €	8%
Axe 5	8 740 000 €	6 922 585 €	79%	4 227 533 €	48%
Axe 6	15 180 000 €	15 180 000 €	100%	-€	0%
Axe 7	3 000 000 €	510 880 €	17%	69 076 €	2%
TOTAL	28 640 000 €	22 953 465 €	80%	4 634 044 €	16%

Le tableau fait apparaître le bon taux de réalisation de l’axe 5 relatif à l’opération de relocalisation sur le bassin versant du Grabieux.

La demande de financement pour l’opération de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d’Andorge, unique action de l’axe 6 a été déposée en 2024 pour la totalité du montant conduisant à un taux d’engagement financier total de 80%.

Le tableau traduit la bonne dynamique de mise en œuvre du PAPI Gardons n°3 durant les 3 premières années d’exécution.

Présentation de l'avenant n°1

L'avenant n°1 vise à prendre en compte des modifications de taux de financement des différents partenaires, les nouvelles enveloppes financières de certains projets, une nouvelle action issue des résultats de la première phase du PAPI Gardons.

Ainsi, l'avenant prévoit les modifications suivantes.

➡ **Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :**

Dans le cadre d'une décision nationale, le taux de financement des actions de l'axe 1 pour FPRNM est passé de 50% à 80%. Ce nouveau taux est introduit pour les actions I-1, I-4, I-5 et I-6.

➡ **Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :**

L'opération de relocalisation sur le bassin versant du Grabieux est bien avancée, ce qui permet une mise à jour du PAPI Gardons n°3 pour prendre en compte ce qui a été réalisé et les estimations pour la fin du programme d'actions.

Une part importante des dossiers ont bénéficié d'un financement à 100%. Il est donc opportun d'intégrer pleinement les dépenses qui ont été déjà réalisées et celles à venir dans l'action n°V-1-b. Le montant initial indiqué comme « pour mémoire » peut être remplacé par un montant de 3.5 millions d'euros.

En ce qui concerne l'action n°V-1-c, une partie des dossiers a été transférée vers l'action n°V-1-b car les dossiers se sont montrés éligibles à un financement à 100% de la part du FPRNM. Le montant initial de 6 millions d'euros a été revu à 4.5 millions d'euros pour prendre en compte les actions déjà réalisées et celles prévues pour la fin du PAPI.

Le taux financement des travaux de réduction de la vulnérabilité des activités économiques par le FPRNM est passé de 20% à 40%. Ce nouveau taux est pris en compte pour l'action V-3-c.

➡ **Axe 6 : Ralentissement des écoulements :**

Le projet de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge a fait l'objet d'études poussées au stade PRO qui ont conduit à une augmentation de l'enveloppe des travaux.

Le montant initial était de 15.18 millions d'euros. Il est aujourd'hui de 29.85 millions d'euros.

Ce nouveau montant intègre de nouvelles opérations :

- le recrutement d'un mandataire pour accompagner le Département ;

- la mise en place d'un Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane sur l'intégralité du masque amont ;
- la sécurisation du barrage des Cambous, situé à l'aval immédiat du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge et intégré au complexe hydraulique formé par les 2 ouvrages ;
- la prise en compte des aléas.

L'augmentation s'explique à la fois par l'intégration de ces nouvelles opérations, une réestimation des montants et la hausse des prix des travaux publics.

➡ **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique :**

L'action VII-2-a prévoit des travaux de protection des risbermes au droit du système d'endiguement d'Alès.

Dans le cadre de l'étude d'AVP, le niveau de définition des travaux a été précisé conduisant à établir une estimation financière supérieure à l'estimation qui avait été anticipée dans le cadre de l'élaboration des fiches actions du PAPI Gardons n°3.

Cette augmentation du budget s'explique par l'inflation, le coût des enrochements qui a fortement augmenté, des dispositions d'aménagement visant à réduire les impacts, demandées par le comité de pilotage et les mesures d'accompagnement faune flore qui n'avaient pas pu être définies antérieurement.

L'action VII-2-d a été ajoutée suite aux résultats des études menées dans le cadre de l'action VII-2-c. Il s'agit de passer à la phase réalisation des travaux de restauration et de pose de clapets anti-retours sur le système d'endiguement d'Alès afin d'accroître sa capacité de protection des enjeux alésiens. Cette action contribue à réduire le risque aux 14 244 habitants recensés dans la zone protégée (habitant, travailleurs et établissement recevant du public).

Elle présente un coût de 1,8 millions d'euros et doit être engagée dès 2025.

La prise en compte de ces modifications conduit à un nouveau montant du PAPI Gardons n°3 de 45 310 k€ en coût global en lieu et place du coût initial de 28 640 k€.

Le délai du programme reste de 6 ans, ce qui est le délai maximum.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir débattre de ce rapport.

Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
8, Avenue du Général Leclerc
30000 NÎMES
SAGE des Gardons

Le Président,

Frédéric GRAS